

Le 12 avril 2006

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député
Ministre du Travail et ministre de l'Agence de
développement économique du Canada pour les régions du Québec
Place du Portage, Phase II
11^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0J2

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre nomination au Cabinet. À titre de président du Comité de consultation de la clientèle du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) et au nom de ses membres, je sollicite une rencontre avec vous pour discuter du rapport du Comité sur le processus de nomination au CCRI.

Je crois comprendre que le président du CCRI, M. Warren Edmondson, vous a déjà fait parvenir copies du rapport que le Comité lui a remis l'automne dernier. Je joins des copies supplémentaires ainsi que la liste des membres du comité pour vous en faciliter la consultation. Avant de rédiger son rapport, le Comité a examiné les pratiques de certains tribunaux administratifs dans le but d'aider le ministre responsable à dresser la liste des candidats possédant les compétences voulues en vue d'une nomination par le gouverneur en conseil. Nous avons également tenu compte des dispositions de la partie I du *Code canadien du travail* concernant la consultation des représentants des parties syndicales et patronales aux fins des nominations, l'obligation de nommer des personnes possédant de l'expérience et des compétences dans le domaine des relations du travail et le rôle du président du CCRI en tant que premier dirigeant du Conseil.

Compte tenu de leur vaste expérience collective dans le secteur fédéral et les autres sphères de compétence canadiennes, les membres du Comité ont conclu que les commissions des relations du travail accomplissaient du meilleur travail, s'acquittaient de leurs responsabilités législatives avec le plus d'efficacité et préservaient leur crédibilité lorsque les collectivités qu'elles servent pouvaient formuler des avis sur leur composition. Nous avons alors défini un processus applicable au CCRI qui offrirait cette possibilité tout en préservant la prérogative du ministre de désigner des candidats en vue d'une nomination par le gouverneur en conseil. Le Comité sollicite maintenant une rencontre avec vous pour discuter du processus proposé.

Le Comité de consultation de la clientèle du CCRI est constitué de membres désignés par les principaux organismes patronaux et syndicaux relevant de la compétence fédérale, c'est-à-dire les Employeurs des transports et communications de régie fédérale (ETCOF), le Congrès du travail du Canada (CTC) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Il comprend aussi des membres du barreau spécialistes du droit du travail qui sont familiers avec les procédures prévues par la partie I du *Code*. Bien que le Comité compte dix membres en plus de moi-même, nous proposons que la rencontre se limite à un petit groupe.

Le Comité vous serait reconnaissant d'accueillir favorablement sa demande. Je serai ravi de vous fournir tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin; je me mets

également à la disposition de votre personnel pour discuter de la date, du lieu et de tous les autres détails d'une rencontre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michael McDermott

p.j.